

GRILLE DE CORRECTION DÉTAILLÉE

Réf épreuve : ASSR1 - 1

QUESTION	TITRE	SOUS-TITRE	A	B	C	RÉPONSES	CORRECTION DÉTAILLÉE
Question 1	Piéton dans la circulation	Traverser à un passage piéton			X	C	Pour traverser une chaussée, un piéton doit emprunter un passage piéton. Avant de m'engager, je dois ainsi m'assurer que les autres usagers qui circulent me voient et ont le temps de s'arrêter.
Question 2	Piéton dans la circulation	Règles de circulation		X		B	Pour traverser la chaussée, un piéton doit emprunter un passage piéton, sans courir, s'il en existe un à moins de 50 m. Avant de m'engager, je dois m'assurer que les autres usagers qui circulent me voient et ont le temps de s'arrêter.
Question 3	Comportement citoyen	Face à une poussette		X		B	Comme la rue, le trottoir est un espace qui se partage entre les différents usagers. Chacun doit s'efforcer de favoriser le déplacement de ceux qui sont moins mobiles que soi. Chacun doit faire preuve de respect, de courtoisie, de civilité et de bienveillance à l'égard des autres usagers. Si je descends sur la chaussée, je me mets en danger.
Question 4	Piéton et intersection	Traverser au carrefour	X	X	X	A ; B ; C	La flèche orange autorise le cyclomotoriste à tourner à droite. Cependant, il doit céder le passage à tout piéton désirant traverser. Pour sa sécurité, le piéton doit s'assurer que le cyclomotoriste l'a bien vu et qu'il peut traverser sans risque (en fonction de la visibilité, de la distance et de la vitesse des véhicules).
Question 5	Vélo et dépassement	Dépasser une file de voitures	X	X	X	A ; B ; C	Pour rejoindre le "sas vélo", le cycliste doit s'assurer qu'il peut doubler sans danger la file de voitures à l'arrêt. La ligne discontinue lui laisse l'espace nécessaire et aucun usager n'arrive par l'avant ou par l'arrière. Le port du casque à vélo est obligatoire pour les moins de 12 ans. Au-delà, il est recommandé quel que soit l'âge.
Question 6	Distracteurs	Portable et conduite	X	X	X	A ; B ; C	Utiliser un téléphone portable en conduisant ou en circulant à vélo est dangereux. Le Code de la route s'applique aux cyclistes comme aux autres usagers et chaque infraction est passible d'une amende. Depuis le 1 ^{er} juillet 2015, il est interdit de porter tout dispositif susceptible d'émettre du son à l'oreille, en conduisant ou à vélo. Conduire avec un téléphone à la main ou en portant à l'oreille un dispositif audio (écouteurs, oreillette, casque,...) est passible d'une amende forfaitaire de 135 € et d'un retrait de trois points du permis de conduire.

QUESTION	TITRE	SOUS-TITRE	A	B	C	RÉPONSES	CORRECTION DÉTAILLÉE
Question 7	Vélo et équipements	Équipements obligatoires de nuit	X	X		A ; B	Pour circuler de nuit, un vélo doit obligatoirement disposer d'un éclairage en fonctionnement : un feu avant éclairant jaune ou blanc, un feu arrière éclairant rouge. Il doit également être équipé de systèmes rétro réfléchissants blanc à l'avant, rouge à l'arrière et orange sur les roues et les pédales (catadioptrés). Ces éléments doivent être régulièrement vérifiés. Même en ville, il est conseillé aux cyclistes de porter un gilet rétro réfléchissant, surtout de nuit ou si la visibilité est insuffisante.
Question 8	Vélo et intersection	Feux en panne	X	X		A ; B	Le feu orange clignotant impose de ralentir et d'appliquer les règles usuelles de priorité. Sur le montant du feu, le panneau "Route prioritaire" indique que la voiture doit laisser passer le cycliste. Sur son feu, la voiture va trouver le panneau "Cédez-le-passage". Pour plus de sécurité, le cycliste doit cependant s'assurer, avant de passer, que la voiture s'arrête.
Question 9	Cyclo et dépassement	Dépasser un bus	X	X		A ; B	La ligne continue m'interdit de dépasser. Le panneau à l'arrière du bus m'indique que je dois le laisser quitter son arrêt. De plus, des piétons peuvent traverser devant le bus. Je reste derrière le bus et j'attends qu'il redémarre.
Question 10	Comportement citoyen	Garer son cyclomoteur	X			A	Le stationnement des deux-roues motorisés est interdit sur les trottoirs sauf sur des aires spécialement aménagées. En stationnant ainsi, le cyclomotoriste met en danger les piétons qui doivent marcher sur la chaussée ou sur la bordure du trottoir. Le cyclomotoriste n'agit pas en citoyen soucieux de privilégier les bons comportements, de respecter et de protéger autrui. L'infraction est sanctionnée par une amende.
Question 11	Cyclo et équipements	Le port du casque	A		C	A ; C	Le port du casque sur la tête, à cyclomoteur, est obligatoire. Il doit être attaché, jugulaire serrée. Le non-port du casque est une infraction passible d'une amende, n'entraînant pas le retrait du BSR. En cas de chute : sans casque, les blessures peuvent être mortelles ou entraîner un très grave handicap.
Question 12	Cyclo et vitesse	Rouler en sécurité	X	X	X	A ; B ; C	La présence de sable rend la chaussée glissante, augmentant mes risques de chute. La vitesse et l'absence de vêtements de protection augmentent la gravité des blessures. Il est toujours indispensable de porter, en plus du casque et des gants qui sont obligatoires, un blouson, un pantalon et des chaussures fermées.
Question 13	Cyclo et intersection	Feux en panne			X	C	Les feux sont en panne. En l'absence de panneau, le cyclomotoriste doit ralentir et laisser passer la voiture qui vient de sa droite.

QUESTION	TITRE	SOUS-TITRE	A	B	C	RÉPONSES	CORRECTION DÉTAILLÉE
Question 14	Passagers	En car, de nuit	X		X	A ; C	Quand un car est équipé de ceintures, il est obligatoire de les utiliser. En cas d'accident, le risque de blessures ou d'éjection est diminué.
Question 15	Premiers secours	Protéger Alerter Secourir	X		X	A ; C	Face à un accident, après avoir sécurisé le lieu pour éviter un autre accident (sur-accident), il faut alerter rapidement les secours. Il est aussi important, dans la mesure du possible, de parler au blessé afin de le rassurer. On ne le déplace qu'en cas d'urgence vitale (exemples : incendie, explosion,...), sans se mettre soi-même en situation de danger. Depuis le 1er janvier 2016, les cyclomotoristes doivent être en possession d'un gilet rétro-réfléchissant. Dans cette situation, ils devront le porter.
Question 16	Passagers	Descendre de voiture	X			A	Il faut descendre de voiture du côté du trottoir. Descendre du côté de la circulation est très dangereux. Toutefois, il faut faire attention aux piétons avant d'ouvrir sa portière.
Question 17	Santé et conduites à risques	Consommation de stupéfiants	X		X	A ; C	Le cannabis n'est pas légal en France. Il est également considéré comme un produit illicite, classé stupéfiant au niveau international. Être en possession de cannabis, même à très faible dose, est un délit et ce quel que soit le lieu (espace privé ou public).
Question 18	Développement durable	Pollution	X	X		A ; B	Un « véhicule propre » désigne un véhicule ne produisant pas ou de façon très faible, d'émissions polluantes lors de son utilisation.
Question 19	Santé et conduites à risques	Quantité d'alcool			X	C	Une bière, un verre de whisky ou encore un verre de vin, tels que présentés à l'image et représentatifs des doses servies dans les bars, contiennent tous approximativement la même quantité d'alcool pur. C'est ce qu'on appelle un «verre standard» ou encore une «unité alcool». Dans ces conditions, boire une bière équivaut à boire un whisky et présente le même risque.
Question 20	Développement durable	Mobilités actives	X	X		A ; B	En effectuant un déplacement à pied ou à vélo, je fais le choix de préférer un « mode actif » de déplacement. Les mobilités actives ont un impact bénéfique sur la santé et le bien-être physique et psychique de l'utilisateur. De plus, elles ne génèrent pas de pollution.